

2 | Thématique Transition énergétique



De la sobriété énergétique à l'investissement dans les projets de transition énergétique, en passant par l'information et le plaidoyer, la coopération permet de renforcer la capacité d'action des collectivités et de changer d'échelle. Si les formes classiques de coopération, comme les syndicats d'énergie, sont encore d'actualité, les collectivités font preuve de créativité dans les montages mis en place (associations, économie mixte...).

ENJEU 1 : COOPÉRER POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT DANS LES SOLUTIONS DE TRANSITION

Face à l'ampleur des besoins d'investissement pour le développement des énergies renouvelables, de nombreuses collectivités territoriales rencontrent des difficultés pour financer leurs projets. La coopération apparaît comme un moyen de lever ces freins liés à la crédibilité, à la capacité d'ingénierie ou aux économies d'échelle. Elle permet aussi d'ouvrir l'investissement à des parties prenantes externes (privées, citoyennes).

Outillage identifié : un financement de projets par l'économie mixte

Coopérations étudiées : SEM ASER (76), AREC Occitanie (31), SEM Essonne Energie (91), SEM TEPOS Coeur de Landes (40)

Description du montage :

Création par une collectivité territoriale de sociétés d'économie mixte avec une montée au capital d'entités publiques (collectivités territoriales de toutes strates) et privées (acteurs liés au développement des ENR, acteurs bancaires, citoyens). La SEM intervient ensuite via le financement de projets sur le territoire (en direct ou via une société de projet), des prestations (conseil) ...

Bonnes pratiques :

- ✓ La SEM AREC Occitanie réalise des avances de fonds le temps que les collectivités territoriales investissent puis se retire ;
- ✓ L'AREC Occitanie dispose d'un groupement d'employeurs qui permet de lier les moyens humains de ses SEM et SPL ;
- ✓ La SEM Essonne Energie intègre des principes de gouvernance clairs dans son pacte d'actionnaires, dont des seuils de rentabilité des projets (taux de rendement interne) ;
- ✓ Un périmètre géographique élargi permet d'éviter la concurrence entre SEM (ex : SEM ASER sur l'axe Seine).



Avantages :

- Coopération public-privé encadrée, avec possibilité d'intervention d'une participation citoyenne et une gouvernance plus ou moins resserrée ;
- Pour les projets financés, des exigences de rentabilité plus faibles, effet levier pour les financements privés ;
- Plusieurs choix possibles et montée en puissance rapide.



Point d'attention :

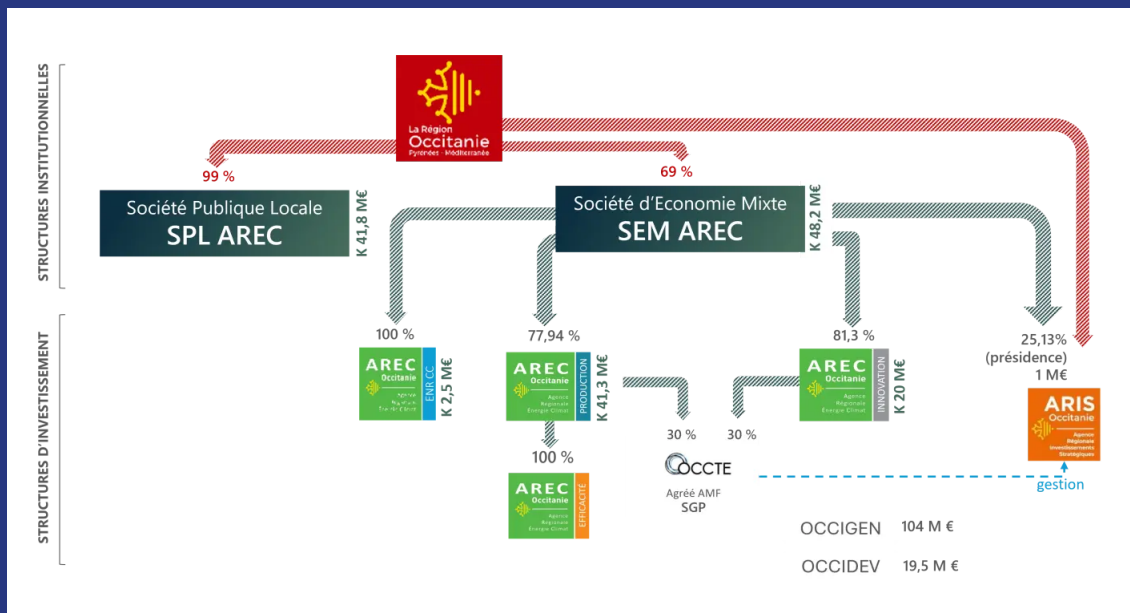
- Conflits d'intérêt et respect du code de la commande publique

FOCUS : LA SEM DE L'AGENCE RÉGIONALE ENERGIE CLIMAT OCCITANIE

La SEM AREC Occitanie est dotée de 48,2 M€ avec 12 actionnaires (dont la région Occitanie à 69%, la CDC à 23%, des acteurs bancaires et investisseurs dans les énergies renouvelables).

Elle investit dans des projets via des sociétés de projets ou via ses filiales (des SAS).

Elle dispose d'un outil complémentaire, OCCTE, société de gestion de portefeuille (pour les projets de +2,5M€ tandis que la SEM intervient en dessous).



ENJEU 2 : COOPÉRER POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'INGÉNIERIE DE TRANSITION ET DE SOBRIÉTÉ DES TERRITOIRES

La coopération renforce la capacité d'ingénierie des collectivités (CEE, études, portage d'AMI...) et partage le risque de l'investissement dans des ressources, notamment humaines. Dans certains cas, la coopération devient obligatoire, pour atteindre des seuils de taille pour percevoir certains financements régionaux ou nationaux.

Outillage identifié : le portage d'actions d'ingénierie financées en commun

Coopérations étudiées : Pays Terres de Lorraine (54), PNR des Bauges (73), PETR du Grand Briançonnais (05), TEPOS Cœur Haute Lande (40)

Description du montage :

La structure porteuse assure des actions d'ingénierie pour le compte de collectivités, en veillant à respecter une répartition équitable. Ce portage peut reposer sur une personne morale dédiée (PETR, PNR) ou sur une des collectivités territoriales.

Bonnes pratiques :

- ✓ La charte du PNR des Bauges précise pour chaque action si le PNR est "chef de file" ou "personne publique associée" afin de clarifier son implication ;
- ✓ Plusieurs clés de répartitions sont envisageables : par habitant, selon le potentiel financier agrégé (PFIA)...



Avantages :

- Des coopérations cadrées par des outils connus (statuts, charte de territoire) mais qui restent flexibles, solidaires et rassurant les parties prenantes ;
- Des coopérations réversibles : le PNR des Bauges a par exemple réduit son action, parce que les EPCI le composant étaient montés en compétence.

FOCUS : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE

La communauté de communes Cœur Haute Lande porte pour 3 autres EPCI une plateforme de rénovation énergétique, via une entente. Le financement des moyens humains est mutualisé et défini par voie conventionnelle.



Points d'attention :

- Selon la subvention, le circuit financier doit parfois transiter par les EPCI puis être reventilé à la structure de coopération ;
- Cette mutualisation d'ingénierie n'entraîne pas nécessairement de projets d'envergure commune (ex : infrastructure d'ENR mutualisée).

Outillage identifié : une offre de prestation au service des collectivités

Coopérations étudiées : SPL AREC Occitanie (31), Coopérative Carbone la Rochelle (17)

Description du montage :

Création d'une structure qui tarifie son intervention auprès de collectivités actionnaires (dans le cadre d'une SPL) ou clientes. La tarification est souple, par exemple via un forfait journalier.



Avantages :

- Transparence et clarté du modèle économique pour chacun ;
- Montée en compétence de la structure, capacité d'action à grande échelle ;
- Souplesse des modalités d'intervention (ex : pour la Coopérative Carbone, cela va de l'ingénierie carbone à un marché local de crédits carbone).



Points d'attention :

- Importance de la pertinence de l'offre dans un milieu concurrentiel, surtout pour une structure à grande échelle ;
- Coût d'entrée important, financier mais aussi de confiance des collectivités.

Outillage identifié : le groupement de commandes au service d'un projet de territoire

Coopération étudiée : Syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes

Description du montage :

Un groupement de commandes permet le financement d'actions à une échelle mutualisée.



Avantages :

- Montage souple sans structure juridique dédiée ;
- Concrétisation de la volonté de créer une cohérence territoriale globale.

Bonnes pratiques :

- ✓ Plusieurs syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé un groupement de commandes pour un schéma de recharge énergétique de véhicules commun, porté juridiquement par le Syndicat d'électricité de la Haute Savoie.

ENJEU 3 : COOPÉRER POUR PORTER UNE CONNAISSANCE ET UN PLAIDOYER PLUS EFFICACE

La coopération permet aux collectivités de monter en connaissance et porter un plaidoyer plus efficient, en activant un réseau et une action à une maille territoriale plus large.

Outillage identifié : la formalisation d'un réseau permettant de mutualiser l'information et le plaidoyer

Coopérations étudiées : TEARA, AREC Occitanie

Description du montage :

Coopération souple permettant de structurer un réseau et une expertise, avec un montage dépendant de la finalité (association, SPL).



Avantages :

- Souplesse de la gouvernance, charge financière portée par un tiers et donc absence de logique de « retour sur investissement » pour les collectivités membres ;
- Evolution et diversification de l'objet de la coopération (échange de bonnes pratiques, données, plaidoyer...). Effet levier pour des coopérations ;
- TEARA se démarque par une solidarité entre syndicats, avec des pratiques de bénévolat ou de mise à disposition de moyens humains à titre gracieux.

FOCUS : TEARA

13 syndicats d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes se sont regroupés en association, TEARA (Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes) pour renforcer leur capacité de plaidoyer aux échelons régionaux et nationaux. L'association est financée par une cotisation annuelle et fait l'objet d'une présidence tournante, avec une forte solidarité entre syndicats (bénévolat, mise à disposition de moyens). Cette coopération s'est élargie à des échanges de pratique entre membres, voire à un groupement de commandes (supra).

En Occitanie, la SPL de l'AREC (supra) anime le réseau TOTEn (Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique), qui produit une animation régionale (rencontres, webinaires) et une plateforme de ressources. La SPL est financée par ses actionnaires, mais aussi par des subventions publiques, les ressources étant accessibles par toutes les collectivités du territoire.

Outillage identifié : le contrat de réciprocité pour développer une filière énergétique

Coopération étudiée : Contrat de réciprocité entre Montpellier Métropole et des communautés de communes voisines (34)

Description du montage :

Contrat de réciprocité pour soutenir et contrôler la filière bois, avec des engagements relatifs à la promotion de la filière et à la traçabilité de l'origine. Le bois-énergie constitue un enjeu pour alimenter les chaufferies d'un territoire par le bois de forêts locales.



Avantages :

- Peu de formalisation (une convention et son pilotage), souplesse des engagements ;
- Partenariat renforcé entre plusieurs collectivités territoriales sur des sujets d'intérêt commun.



Point d'attention :

- L'action des collectivités reste principalement indirecte : sensibilisation et promotion de la filière-bois auprès des acteurs, mais peu d'intervention directe, hors modification des clauses de marchés publics.

